

# SCP DUHAMEL ASSOCIES - Maître Bertrand DUHAMEL

Avocat associé au Barreau de DRAGUIGNAN

45 Bd Général Leclerc 83300 DRAGUIGNAN - Tél : 04.94.68.00.35

## Selarl d'Avocats ROUILLOT - GAMBINI

12, Bd Carabacel 06000 NICE - Tél. 04.93.80.48.03 et 4 Av. Alphonse Morel 06130 GRASSE - Tél.04.93.36.05.77

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN CINQ LOTS

Sur la commune de LORGUES (83510) :

## DIVERSES PARCELLES DE TERRE VENDUES EN L'ETAT

- 1<sup>er</sup> LOT DE LA VENTE :

*Au 615 route de Sauveclare :*

- Une PARCELLE en nature de terre cadastrée section A n°2096 d'une superficie de 1.026 m<sup>2</sup>, en zone naturelle
- Lieudit LA COUASTE :*
- Une PARCELLE en nature d'oliviers cadastrée section A n°505 d'une superficie de 19.549 m<sup>2</sup>, en zone naturelle
- Une PARCELLE en nature de terre cadastrée section A n°506 d'une superficie de 165 m<sup>2</sup>, en zone naturelle, et le BÂTIMENT AGRICOLE de type cabanon y édifié d'une superficie de 13,41 m<sup>2</sup>
- Une PARCELLE en nature de terre cadastrée section A n° 507 d'une superficie de 2.176 m<sup>2</sup>, en zone naturelle

- 2<sup>e</sup> LOT DE LA VENTE : *Quartier Saint-Roch :*

- Une PARCELLE en nature de terre cadastrée section F n°12 d'une superficie de 8.902 m<sup>2</sup>, en zone agricole, et le BÂTIMENT AGRICOLE y édifié d'une superficie de 34,34 m<sup>2</sup>
- Une PARCELLE en nature de vigne cadastrée section F n°13 d'une superficie de 2.448 m<sup>2</sup>, en zone agricole
- Une PARCELLE en nature de vigne cadastrée section F n°2759 d'une superficie de 2.105 m<sup>2</sup>, en zone agricole.

- 3<sup>e</sup> LOT DE LA VENTE :

*Lieudit LES HAUTES PIEROUARD :*

- Une PARCELLE en nature de pin cadastrée section F n°1032 d'une superficie de 8.429 m<sup>2</sup>, en zone naturelle.
- Lieudit LA PANISS :*
- Une PARCELLE en nature de pin cadastrée section F n°1033 d'une superficie de 18.630 m<sup>2</sup>, en zone agricole.

- 4<sup>e</sup> LOT DE LA VENTE : *Le plan des Peirières :*

- Une PARCELLE en nature de terre cadastrée section C n°1855 d'une superficie de 2.788 m<sup>2</sup>, en zone agricole protégée.

- 5<sup>e</sup> LOT DE LA VENTE : *Au 412 chemin de Fréjus :*

- Une PARCELLE en nature de terre cadastrée section C n° 2067 d'une superficie de 1.597 m<sup>2</sup>, en zone agricole, et les GARAGES construits de manière illicite, sans permis de construire d'une superficie totale de 180,70 m<sup>2</sup>

## ADJUDICATION VENDREDI 11 MARS 2022 à 9H30

Au Palais de Justice de DRAGUIGNAN (83300) 11 rue Pierre Clément. Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de DRAGUIGNAN est obligatoire pour enchérir.

Il sera procédé au Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN, à la vente aux enchères publiques EN CINQ LOTS, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**Désignation - Occupation :** Les biens et droits immobiliers situés sur la Commune de LORGUES (83510) consistant en :

### 1<sup>er</sup> LOT DE LA VENTE :

**A LORGUES (83510) 615 route de Sauveclare :** • Une parcelle en nature de terre cadastrée section A n°2096 (anciennement cadastrée A 508) d'une superficie de 1.026 m<sup>2</sup>, en zone naturelle.

**A LORGUES (83510) Lieudit LA COUASTE :** • Une parcelle en nature d'oliviers cadastrée section A n°505 d'une superficie de 19.549 m<sup>2</sup>, en zone naturelle • Une parcelle en nature de terre cadastrée section A n°506 superficie de 165 m<sup>2</sup>, en zone naturelle • Une parcelle en nature de terre cadastrée section A n° 507 d'une superficie de 2.176 m<sup>2</sup>, en zone naturelle.

Ces parcelles sont libres de toute occupation. Un bâtiment agricole de type cabanon est édifié sur la parcelle cadastrée section A numéro 506.

Cette parcelle est vendue en l'état.

Un certificat de superficie a été établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 4 octobre 2021 faisant état d'une superficie au titre du cabanon de 13,41 m<sup>2</sup>.

### 2<sup>e</sup> LOT DE LA VENTE :

**A LORGUES (83510) Quartier Saint-Roch :** • Une parcelle en nature de terre cadastrée section F n°12 d'une superficie de 8.902 m<sup>2</sup>, en zone agricole • Une parcelle en nature de vigne cadastrée section F n°13 d'une superficie de 2.448 m<sup>2</sup>, en zone agricole • Une parcelle en nature de vigne cadastrée section F n°2759 d'une superficie de 2.105 m<sup>2</sup>, en zone agricole.

Ces parcelles sont libres de toute occupation.

Un bâtiment agricole est édifié sur la parcelle cadastrée section F numéro 12.

.../...

Cette parcelle est vendue en l'état.

Un certificat de superficie a été établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 4 octobre 2021 faisant état d'une superficie au titre du bâtiment agricole de 34,64 m<sup>2</sup>.

**3<sup>e</sup> LOT DE LA VENTE :**

**A LORGUES (83510) Lieudit LES HAUTES PIEROUARD :** • Une parcelle en nature de pin cadastrée section F n°1032 d'une superficie de 8.429 m<sup>2</sup>, en zone naturelle

**A LORGUES (83510) Lieudit LA PANISS :** • Une parcelle en nature de pin cadastrée section F n°1033 d'une superficie de 18.630 m<sup>2</sup>, en zone agricole.

Ces parcelles sont **libres** de toute occupation.

**4<sup>e</sup> LOT DE LA VENTE :** A LORGUES (83510) Le plan des Peirières : • Une parcelle en nature de terre cadastrée section C n°1855 d'une superficie de 2.788 m<sup>2</sup>, en zone agricole protégée. Cette parcelle est **libre** de toute occupation.

**5<sup>e</sup> LOT DE LA VENTE :** A LORGUES (83510) 412 chemin de Fréjus : • Une parcelle en nature de terre cadastrée section C n° 2067 d'une superficie de 1.597 m<sup>2</sup>, en zone agricole. Cette parcelle est **libre** de toute occupation.

**Sur cette parcelle ont été construits de manière illicite, sans permis de construire, des garages.** L'adjudicataire fera son affaire personnelle de cette situation.

La parcelle est vendue en l'état. Un certificat de superficie a été établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 4 octobre 2021 faisant état d'une superficie totale du bâti de 180,70 m<sup>2</sup>.

**Administration de l'immeuble :** Il n'y a pas de syndic.

**Nom et qualité des parties :** Cette vente est poursuivie à la requête du Service du Domaine, représenté par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes domicilié 15 Bis rue Delille (06073) NICE CEDEX 1 désigné en qualité de curateur de la succession de :

- Monsieur Guy, Louis, Elie MOURA né le 6 février 1945 à LORGUES (83) domicilié 4 rue Notre Dame, 83510 LORGUES, décédé le 15 janvier 2013 à DRAGUIGNAN (83). A ces fonctions nommé :

- Par Ordonnance rendue le 11 février 2016 par le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de DRAGUIGNAN.

**Procédure :** La vente est poursuivie en vertu d'une ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN en date du 20 juillet 2021 autorisant la vente aux enchères publiques EN CINQ LOTS, en la forme prescrite au titre de la vente des biens de mineurs à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN par le Ministère de **Maître Bertrand DUHAMEL, membre de la SCP DUHAMEL ASSOCIES**, Avocats associés au Barreau de DRAGUIGNAN y demeurant 45 Boulevard Leclerc (83300).

Le cahier des conditions de vente dressé par la SCP DUHAMEL ASSOCIES pour parvenir à la vente a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier près le Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 15 décembre 2021.

**Mises à prix :** Outre les clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente, l'adjudication aura lieu au Palais de Justice du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN sur les mises à prix de :

**1er LOT DE LA VENTE (SOIXANTE QUINZE MILLE €)**

**75.000 €**

**2e LOT DE LA VENTE (QUARANTE QUATRE MILLE €)**

**44.000 €**

**3e LOT DE LA VENTE (DIX NEUF MILLE €)**

**19.000 €**

**4e LOT DE LA VENTE (NEUF MILLE €)**

**9.000 €**

**5e LOT DE LA VENTE (SEPT MILLE CINQ CENTS €)**

**7.500 €**

**Paiement du prix :** L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts par *chèque de banque tiré par une banque française* entre les mains du Trésor Public à l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères. Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de cinq points passé le délai de soixante jours.

**Consignation :** Il est précisé en outre que les éventuels adjudicataires, devront préalablement à l'adjudication, consigner par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10% du montant de la mise à prix, sans que cette somme ne soit inférieure à 3.000 €, outre les frais de vente.

**Frais de poursuite de vente :** L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les règlera sur la quittance de la SCP DUHAMEL ASSOCIES avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

**Assurance :** L'adjudicataire devra faire assurer les lots vendus à partir du jour de son adjudication. L'adjudicataire devra à compter du jour de son adjudication payer les primes, droits et contributions de toute nature et fera opérer toutes mutations à son nom.

Pour tout **renseignement** s'adresser au cabinet de Maître Bertrand DUHAMEL, membre de la SCP DUHAMEL ASSOCIES, avocats associés au Barreau de DRAGUIGNAN, 45 Bd Général Leclerc, Tél : 04.94.68.00.35 ou consulter le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de DRAGUIGNAN le 15 décembre 2021 : RG : 21/08142.

**VISITES :**

• **Concernant le bâtiment agricole édifié sur la parcelle F 12 (faisant partie du 2<sup>e</sup> lot de la vente) :**  
**le lundi 28 février 2022 de 10h à 11h**

• **Concernant les garages édifiés sur la parcelle C 2067 (5<sup>e</sup> lot de la vente) :**  
**le lundi 28 février 2022 de 11h30 à 12h30**

• **Concernant les autres biens et droits immobiliers : Visites libres.**